



**Comité européen de liaison
sur les Services d'intérêt général**
**European Liaison Committee
on Services of General Interest**
**Europäisches Verbindungskomitee
"Dienstleistungen von allgemeinem Interesse"**

Secrétariat / Secretariat / Sekretariat : RESEAUX SERVICES PUBLICS

E-mail : celsig@celsig.org

Site Web: www.celsig.org

16, avenue Boileau
B-1040 BRUXELLES
BELGIQUE
Tél : + 32 2 739 15 30
Fax : + 32 2 739 15 39

Le 7 mai 2007

Monsieur José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne

Monsieur le Président,

Les services d'intérêt général sont reconnus par toutes les instances communautaires comme un élément majeur du modèle de civilisation européen et de son modèle social. Les Traités leur attribuent une place toute particulière dans la cohésion sociale et territoriale de l'Union (article 16 du TCE). Le droit d'accès à ces services est reconnu par l'article 36 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le Livre blanc sur les services d'intérêt général précise que quand il y a tension entre intérêt général et concurrence, c'est l'intérêt général qui doit l'emporter. Vous-même avez repris cette formule devant le Parlement européen, en septembre 2006.

Pourtant, malgré vingt ans de longs et difficiles débats et de nombreuses directives ou textes sectoriels ou portant sur le financement des services d'intérêt économique général, bien des incertitudes demeurent quant à la définition, l'organisation, la régulation, le financement et l'évaluation de ces services dans le contexte de construction du marché intérieur. C'est alors la Cour de Justice des Communautés européennes qui est amenée à trancher de nombreux conflits qui pourraient être évités si l'Union disposait d'une législation claire sur ces sujets. L'approche sectorielle, indispensable, ne peut répondre à toutes les interrogations et incertitudes des citoyens, comme des opérateurs et des autorités publiques.

De surcroît, la libéralisation des secteurs de réseaux a débouché sur la constitution d'oligopoles européens, alors que le financement et la régulation demeurent au niveau des Etats membres. Ceci entraîne une incapacité de dépasser les organisations nationales et de construire un véritable marché intérieur européen permettant la mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne et d'un développement durable.

En complément et en articulation avec les démarches sectorielles (énergie, transports, télécommunications, poste, services sociaux d'intérêt général, services de santé), il est nécessaire qu'au sein de la Commission que vous présidez les moyens d'une approche transversale soit mis en place. A cette fin, nous proposons qu'un Commissaire soit chargé de cette mission et qu'il dispose de services adaptés pour mener à bien sa tâche.

Cette solution nous paraît la seule adéquate pour surmonter les difficultés d'approche transversale sur les SIG et SIEG dans l'Union et proposer les dispositions législatives et réglementaires nécessaires. Elle seule peut permettre de sortir du cercle qui, de communications en Livre blanc de la Commission en passant par des avis du Parlement, semble s'être instauré depuis la première communication de la Commission de 1996.

Demeurant à votre disposition pour développer cette proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le Secrétariat du CELSIG,
Jean-Claude Boual